

Le Calendrier du mois

Septembre	Manifestation
Samedi 3	FORUM des Associations de 10 H à 18 H salle polyvalente
Lundi 5	Réunion des Cavaliers de l'Issole 20 H 30 ancienne mairie
Jeudi 8	Assemblée Générale du club Danse Country 19 H salle polyvalente
Vendredi 9	Réunion de l'association des Randonneurs 18 H salle polyvalente
Jeudi 22	Réunion préparatoire du Télédon 18 H salle polyvalente
Samedi 24	Journée Portes Ouvertes du Tennis A partir de 14H Assemblée Générale du Tennis 18 H salle polyvalente
Dim. 25	Foire à la brocante Toute la journée place de la Gare

TRIBUNE LIBRE

Cette annonce a pour but de vous prévenir qu'un empoisonneur d'animaux sévit dans le quartier des Bréguières. En effet, en l'espace d'un an, trois animaux sont morts empoisonnés. Cet acte de lâcheté démontre bien la malveillance et l'irresponsabilité de la personne coupable, qui s'est attaquée à des animaux sans défense.

Sachons nous comporter comme des personnes responsables, sans pour autant user d'actions aussi répugnantes et méprisables à l'égard d'animaux qui ont, ne l'oublions pas, de grandes valeurs sentimentales auprès de ceux auxquels ils appartiennent. Veillez plus que de coutume sur eux, sachez où ils se rendent et surveillez leur état de santé. Pour tous renseignements, contactez le 04.94.72.25.82. Famille ESCAX

Samedi 5 août 2005

Je suis née et j'ai grandi dans une ville pas très loin de Sainte-Anastasie. Le hasard de la vie a voulu que je vienne vivre dans ce joli village. Depuis bientôt trente ans, la vie a bien changé : modernisation, amélioration, accroissement de la population, tout ce que veut la vie moderne. Ce village si gai, si bien fleuri et décoré et si bien géré par les personnes que nous connaissons, est vraiment bien agréable. Si la rivière manque d'eau ainsi que les petits ruisseaux qui l'entourent, par exemple celui qui borde le jardin d'enfants, ce n'est la faute de personne, mais dû aux caprices du temps. A la place de cette eau limpide qui courait gaiement en arrosant boutons d'or et fougères, il y a à présent bouteilles vides de coca, de bière etc... et leurs emballages cartonnés. Voilà ce que contient le lit de ce petit ruisseau (je ne cite que celui-là). Je traverse le stade pour passer le joli pont de bois, et il ne faut pas que je regarde la rivière : ce n'est que déchets. Je passe le petit chemin devant le cabanon ; une odeur désagréable me passe sous les narines. La chaleur aidant (excusez mon expression), c'est une «cagassière».

Les chemins des collines qui mènent aux habitations, jadis sentaient le thym et autres plantes sauvages ; à présent ne sont pour décor que crottes de chiens. Bonjour l'odeur ! Et ceci, ce n'est pas dû aux caprices du temps !

Une habitante de Ste-Anastasie, triste et déçue.
Mme Janine ORENGO

Le 25 SEPTEMBRE 2005

FOIRE A LA BROCANTE

Place de la Gare
de 7 H à 19 H

aura lieu la foire à la brocante, aux puces et artisanale et le marché paysan qui se tient traditionnellement chaque année, organisé par le Comité des Fêtes.

Buvette - Sandwichs - Café
Toute la journée

Pour tous renseignements s'adresser à M. Jean-Jacques GUIGNIER, Président du Comité des Fêtes Tél. : 06.79.55.63.53.

LES POETES DE STE-ANASTASIE

Fleur d'ail sauvage

Avez-vous remarqué tout au long des talus
La fleur de l'ail sauvage, une fleur peu connue ?
Chaque brin qui la porte contient un bouquet
De couleur rose mauve, bouquet de fleurs d'été
Au cœur jaune doré exhalant un parfum
Délicat et subtil qui étonne chacun.
Leur corolle ? Un calice... Vraie tulipe.
Le brin ? Un bouquet de ces roses tulipes,
Tulipes minuscules, belles ô combien,
Qui ont avec les vraies assurément un lien.

Si vous brisez la tige une forte odeur d'ail
Parviendra jusqu'à vous... Au fait aimez-vous l'ail ?
Si vous l'aimez tant mieux mais si vous ne l'aimez
Vous aimerez sa fleur, soyez-en assuré.

Jeannette Carrière

Après avoir écrit ces quelques lignes
frappée par la similitude des deux fleurs
j'ai consulté la Larousse.

Ail : Liliacée.

Tulipe : Liliacée.

Les deux fleurs sont donc, en effet,
de la même famille.

Prénoms

Sylvain, Laurent, François, Julie
Agnès, Pierre, Michel et Camille
Jean, Anne, Françoise, Emilie
Sont les prénoms de ma famille.

Vint un Séverin - Quelle chance !
Qui mit l'accent de la Provence
Parmi tous ces prénoms de France.
... Et c'est très bien ainsi, je pense.

Marie



DOMAINE DU VIGNARET

Vente de vin AOC Coteaux Varois

Le samedi matin
au 8 Rue de Provence
83136 Ste-Anastasie
☎ : 04.94.86.78.84

Sainte-Anastasie



Bulletin
Municipal

AOUT 2005

n°181



Une liberté sans limite !

L'auteur se reconnaîtra-t-il ?

Le mot du Maire

Après apaisement des turbulences de l'été, nous nous retrouvons aujourd'hui en quelque sorte en tête-à-tête.

Dans les prochaines semaines, nous vivrons la rentrée scolaire qui, comme toujours, est un instant d'affairement et d'émotion tant pour les enfants que pour les parents, les enseignants et les élus. Presque simultanément, nous nous replongerons dans le quotidien de nos vies professionnelle, familiale ou associative.

A Ste-Anastasie, nous savons que cette vie associative, qui n'est jamais très loin, permet toujours à chacun de s'adonner à une activité ludique, sportive ou culturelle correspondant à ses propres goûts.

Aussi, pour ne pas manquer ce départ et mieux vous informer, les associations du village organiseront le SAMEDI 3 SEPTEMBRE à la salle polyvalente leur Forum annuel.

A cette occasion, vous serez tous invités à venir rencontrer nos responsables qui s'efforceront de vous aider dans votre choix ou celui de vos enfants.

Je vous remercie d'y venir nombreux.

Jean-Pierre MORIN

E-mail : s.anastasie@wanadoo.fr site : www.sainte-anastasie-sur-issole.fr

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

*Siège Social : 6 Route de Toulon
83136 Méounes les Montrieux*
Pour le Canton de La Roquebrussanne
Madame Isabelle GARCIA
Tél. 04.94.33.97.51

Les prochaines permanences auront lieu les
Vendredis 9 et 23 SEPTEMBRE 2005
en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public
le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 H à
12 H et le mercredi de 13 H 30 à 17 H.

Numéros utiles :

-Accueil : 04.94.69.64.40
-Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42
-M. Cuénot 1^{er} Adjoint (Urbanisme) :
04.94.69.64.45
-Mme Laurent 2^{ème} Adjoint
(Action sociale) :
04.94.69.64.47

Reçoit le lundi, mardi, jeudi et vendredi,
de 10 H à 12 H

-Service cantine : 04.94.69.64.10

Fax : 04.94.69.64.41

Adresse E-Mail : s.anastasia@wanadoo.fr

Site Internet :

www.sainte-anastasia-sur-issole.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous
avec l'assistante sociale :

☎ 04.98.05.15.00

A.D.A.F.M.I.

Association d'Aide à Domicile

Mission : assurer aux personnes dépendantes
un soutien adapté (retraités).

Tél. : 04.94.69.44.86

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa
permanence à la Mairie, le Jeudi 08
SEPTEMBRE 2005 de 10 H. à 12 H. : aide à
domicile, retraités, malades, infirmes (aide-
ménagère). Tél. : 04.94.92.27.08

**FOURRIERE MUNICIPALE
CONVENTIONNEE**

« IDENTITE CANINE » à Garéoult

☎ : 04.94.04.89.33

CAMION VENTE

Date prévue pour le prochain passage de
camion vente au parking des Ferrages :

MARDI 27 SEPTEMBRE 2005

Provence Outillage - la matinée

POLICE MUNICIPALE
NUMERO de la Police Municipale :
06.08.80.45.82

Enfin, pour les événements graves (incendie,
accident, désordre...) ou en cas de non-
réponse au numéro précédent, appeler le 18
(Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

DECHETTERIE
DU SIVOM DE L'ISOLE à FORCALQUEIRET**Horaires d'ouverture**

Du Mardi au vendredi de 8H30 à 12H
et 15H à 17H30

Le Samedi de 9H à 12H et de 15H à 18H

Fermé le Dimanche et Lundi

DEPANNAGE

E.D.F. : 0 810 333 083

Téléphone : 10 15 (*)

Eau et Assainissement : 0 810 757 757

(*) en cas de dérangement téléphonique de votre
ligne vous pouvez vous adresser en mairie pour
contacter France-Télécom.

**RAMASSAGE MENSUEL
DES MONSTRES**

Prochain ramassage des « monstres » :

♦ Le **LUNDI 26 SEPTEMBRE 2005**
(se faire inscrire en Mairie au préalable).

PHARMACIES DE GARDE

NOUVEAU numéro du standard d'appel
d'urgence : Standard : **08.92.46.45.45**

SECOURS POPULAIRE DU VAR
Comité de Ste-Anastasia

Une permanence est assurée au Local du
Secours Populaire, Parking des Ferrages, les
Mardis et Vendredis de 15 H à 18 H et le 1^{er}
samedi de chaque mois de 10 H à 18 H.

En cas d'urgence vous pouvez les contacter au
: 04.94.72.29.50

A.D.A.S.E.A**La permanence Agricole
de la Provence Verte**

La prochaine permanence sur la Communauté
de Communes du Val d'Issole aura lieu le :

Mardi 6 SEPTEMBRE 2005

de 8 H 30 à 12 H

à la Mairie de Ste-Anastasia
Salle du Conseil

Transports Scolaires 2005/2006

Les cartes de transports scolaires vers :

- le collège de Garéoult,
- les collèges et lycées de Brignoles,
- les établissements de second degré (au
départ d'autres communes)

sont délivrées en mairie.

Prix : 60 € (tarif forfaitaire pour l'année scolaire).

Se munir de deux photos d'identité

Collège de Garéoult

- Le collège de Garéoult sera fermé du Lundi 11
juillet au samedi 20 août 2005.
- Les listes de fournitures scolaires pour l'année
2005/2006 sont disponibles en mairie
(accueil).

Rentrée scolaire 2005/2006

- **Vendredi 2 septembre 2005**
Niveau 6^{ème} 9 H 30 – 16 H
*Les élèves externes sortent à 12
heures et rentrent à 14 heures.*
- **Lundi 5 septembre 2005**
Niveaux 3^{ème} et 6^{ème} 9 H – 16 H
*Les élèves externes sortent à 12
heures et rentrent à 14 heures.*
- **Mardi 6 septembre 2005**
Niveaux 4^{ème} et 6^{ème} 9 H – 16 H
*Les élèves externes sortent à 12
heures et rentrent à 14 heures.*
- **Mercredi 7 septembre 2005**
Niveaux 5^{ème} et 6^{ème} 8 H – 12 H
- **Jeudi 8 septembre 2005**
Rentrée pour tous les niveaux
(6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème})

*Les emplois du temps seront effectifs à compter de
ce jour.*

Cantine

Les inscriptions au restaurant scolaire de la
commune seront prises en mairie à compter du 24
Août 2005. Prix du repas pour l'année scolaire
2005/2006 : 2.61 €

♦ Se munir des justificatifs de domicile et de
travail.

Nota : Pour le jour de la rentrée, inscrire
impérativement les enfants avant le jeudi 1
septembre (au plus tard à 9 H).

Petites annonces

- ♦ Personne qualifiée avec expérience
professionnelle (assistante de vie auprès des
personnes âgées) cherche un ou plusieurs
emplois.
☎ : 04.94.72.28.32
- ♦ Vends : -moteur GODIN pour forage avec sur
presseur de 200 l (pour forage allant jusqu'à
70 m de profondeur) : 300 €
-robot piscine de marque CYBERNAUD
ZODIAC, 16 programmes, peu servi, valeur
neuf 2 440 €, vendu 1 830 €.
☎ : 04.94.72.21.04

**Le Carnet de Ste-Anastasia****Naissances :**

Nous avons le plaisir de vous annoncer la
naissance de Alexandre SZAKOLCZAI, né le 27
juin ainsi que la naissance de Chloé TROISIEME,
née le 30 juillet dernier. Nous présentons toutes
nos félicitations à leurs parents.

Mariages :

Nous avons le plaisir de vous annoncer le mariage
de Melle Maggi LENAERTS et M. André
WARRANT, celui de Melle Elisa BOULEN
et M. Marc GONZALEZ célébrés le 16 juillet et
celui de Melle Viviane CIRON et M. Alan
BAUM, célébré le 30 juillet. Nous leur présentons
toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur.

Décès :

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de
Monsieur Gido PAPI, survenu le 23 juin ;
Madame Marie-Rose ISTRIA, survenu le 24
juillet ; et Madame Brigide OLLINO Veuve
TORRICELLI survenu le 28 juillet.

Nous présentons à leur famille toutes nos
condoléances.

Remerciements :

Nous remercions M. et Mme Hippolyte FADDA
ainsi que M. et Mme PEYRET pour leur don au
C.C.A.S. de la commune et à la coopérative
scolaire de l'école primaire.

Le Baptême civil

Le baptême civil (ou républicain) est apparu pour la
première fois en 1790, mais ce n'est qu'à partir de
1792 que la convention reprendra au nom de la
République la tenue de registres d'Etat Civil.

Enfin la loi du 20 prairial de l'an II (mai 1794) a
instauré légalement le baptême civil.

Au terme de cette loi, le texte instituant cette
procédure est le suivant :

« Devant Nous, Maire de la Commune de Sainte-
Anastasia, ont comparu Monsieur..... et
Madame... lesquels nous ont déclaré vouloir être
Parrain et Marraine de l'enfant... né le... à ...
présenté par ses père et mère Monsieur et
Madame....., dans la volonté de le placer sous la
protection des institutions républicaines et
laïques ». Nous avons rappelé aux parents, parrain
et marraine qu'il leur incombe de développer en
l'esprit de... les qualités indispensables afin qu'il
soit, à sa majorité, un citoyen dévoué au bien public
et animé des sentiments de fraternité, de
compréhension, de respect de la liberté et du bien
d'autrui, et de solidarité à l'égard de ses
semblables. Le parrain et la marraine se sont
engagés à subvenir aux besoins de l'enfant jusqu'à
sa majorité en cas de disparition ou d'incapacité
des parents. Après que les parrain et marraine aient
répondu affirmativement, le Maire dit : « Je vous
donne acte de l'engagement que vous venez de
prendre ».

Le 6 Août ont été célébrés à la Mairie les baptêmes
civils de Jérémy FERRET, né le 24/04/1998 et Lisa
FERRET, née le 14/04/2005.

Le 13 Août ont été célébrés les baptêmes civils de
Raphaël JANET-MAITRE, né le 06/07/2004 ; Eva
PEYRET, née le 06/05/2004 ; Chiara, PEYRET, née
le 06/05/2004.



E.S.S.A.

C'est la reprise !

Catégorie débutants : nés, 1998-1999-2000 (dès 6 ans)

Entraîneur : Yvon IVARS (06.70.72.49.64)

▪ Entraînements : le mercredi de 16 H à 17 H 30

Catégorie Ecole de foot : nés en 2000-2001-2002 (dès 4 ans)

Entraîneur : Bruno ILLANO (Président - 04.94.72.26.24)

▪ Entraînements : le mercredi de 14 H 30 à 16 H

Catégorie Poussins : nés en 1996-1997

Entraîneur : Jean-Louis MASLIES (04.94.72.29.51)

▪ Entraînements : le mercredi de 16 H à 18 H

et le vendredi de 17 H 30 à 19 H

Catégorie Benjamins : nés en 1994-1995

Entraîneur : Jean-Paul DAGNIAUX

(04.94.72.20.59)

▪ Entraînements : le mercredi de 14 à 16 H

et le lundi de 17 H 30 à 19 H (à confirmer)

Catégorie -de 13 ans : nés en 1992-1993

Entraîneur : Gilles GRIMA (06.17.50.01.84)

▪ Entraînements : le mercredi de 17 H 30 à 19 H

et le vendredi de 18 H à 19 H 30

Catégorie Vétérans :

Responsable : Bruno ILLANO (04.94.72.26.24)

▪ Entraînements : le vendredi à partir de 19 H 30

Reprise pour tous le mercredi 07 septembre (le 09 septembre pour les vétérans), rendez-vous au stade. Contact pour inscription : Secrétariat 04.94.72.28.20 Pour l'obtention de la licence

- 2 photos d'identité identiques ;
- Une autorisation parentale écrite ;
- 65 € (45 € pour l'école de Foot).

Pour deux enfants 100 €, pour trois enfants 130 €.

Le Président



Tennis Club de Sainte-Anastase

ENVIE DE PRATIQUER UN SPORT ??

Venez nous rejoindre au club, nous vous garantissons une super ambiance et une bonne convivialité. Tout cela grâce à des rencontres amicales de tennis et des soirées. Bien évidemment des cours soutenus sont donnés toute l'année par une monitrice diplômée.

Pour faire plus ample connaissance, nous vous donnons rendez-vous :

AU FORUM DES ASSOCIATIONS (gymnase)
LE SAMEDI 03 SEPTEMBRE 2005.

A LA JOURNEE PORTE OUVERTE du tennis
LE SAMEDI 24 SEPTEMBRE (devant les courts)

A partir de 14H

A L'ASSEMBLEE GENERALE du tennis
LE SAMEDI 24 SEPTEMBRE 2005

(salle polyvalente) A partir de 18H

En attendant de vous rencontrer, tout le bureau vous souhaite à toutes et à tous une bonne rentrée 2005.

Le bureau.
Longue vie au club.

La vie au village

RENTREE SCOLAIRE

Inscriptions à l'école maternelle

Avant toute démarche auprès de l'école, vous devez vous présenter à la mairie, muni d'un justificatif de domicile (facture EDF, eau ou quittance de loyer) et de votre livret de famille. Il vous sera remis un certificat de domicile, et vous pourrez alors vous présenter à l'école maternelle Quartier du Vieux Pont muni des documents suivants :

- ◆ le certificat de domicile délivré par la mairie ;
- ◆ une photocopie du livret de famille (parents et tous les enfants) ;
- ◆ une photocopie du carnet de santé (vaccinations : Pentacoq, R.O.R., B.C.G.) ;
- ◆ un certificat médical d'aptitude à la scolarité ;
- ◆ un certificat de radiation (si votre enfant a déjà été scolarisé) ;
- ◆ une attestation d'assurance pour l'année scolaire 2005-2006 avec les deux clauses « responsabilité civile » et « individuelle corporelle ».

Rentrée scolaire : le 2 septembre 2005 à 8 H 30

Ecole Primaire

Le Directeur prendra les nouvelles inscriptions le mercredi 31 août et le jeudi 1^{er} septembre de 9 H à 12 H dans les locaux de l'école.

Veillez être munis de :

- certificat de radiation
- certificat d'inscription (délivré par la mairie de Ste-Anastase sur présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile).
- carnet de vaccinations
- livret scolaire.

Rentrée scolaire : le 2 septembre 2005 à 8 H 30

Garderie Scolaire

La garderie scolaire fonctionne dans les conditions suivantes :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :

-Matin : de 7 H 30 à 8 H 30

-Soir : de 16 H 30 à 18 H. précises

- Si aucune inscription préalable n'est nécessaire le matin, il est toutefois demandé aux parents d'inscrire leur enfant auprès du responsable de la garderie avant 8 H 30 pour la garderie du soir.

TARIF : Pour toute prise en charge effectuée par le personnel de surveillance, les frais de participation dus par les parents sont de 1 € par jour (matin et/ou soir).

- Tout enfant que l'on ne vient pas chercher dès la sortie de l'école « est pris en charge ».
- Tous les paiements sont effectués d'avance, soit le matin pour la journée. A défaut de cette procédure les enfants ne seront pas accueillis.

Chronique municipale

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 28 juillet 2005

PRÉSENTS :

MMES BRÉTON Rose-Marie, DEVAUX Brigitte, LAURENT Marie, MAROUZE Claude, MM ALLAVENA Christophe, ANZERAY Claude, CUENOT Michel, JURAVER Aristide, LALANDEC Pierre, MANA Lucien, RAYNAUD Lucien, SABATIER Roger.

ABSENTS EXCUSES :

M. CORBIER Michel donne procuration à M. MORIN Jean-Pierre, M. HOFFMANN Olivier donne procuration à M. ALLAVENA Christophe, Mme BOCQUET donne procuration à M. CUENOT MM ISTRIA, PICAUDE, TOSELLO. Sous la Présidence de M. Jean-Pierre MORIN, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Mme Marie LAURENT pour remplir les fonctions de secrétaire.

ANNULLATION DE TITRES

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu, afin d'interrompre la procédure de recouvrement, d'annuler les factures émises par erreur et de procéder à la réduction des titres correspondants :

Année 1997 : *Ordures Ménagères*

- Facture n°508 d'un montant de 91.47 € adressée à M. François ORSINI, et de procéder à une réduction d'un montant de 91.47 €. du titre n°141 de 1997.

Année 1998 : *Ordures Ménagères*

- Facture n°519 d'un montant de 106.71 € adressée à M. François ORSINI, et de procéder à une réduction d'un montant de 106.71 €. du titre n°112 de 1998.

Année 2001 : *Ordures Ménagères*

- Factures n°647 et 648 d'un montant de 129.58 € chacune, adressées à Mme Nathalie RENNER, et de procéder à une réduction d'un montant de 259.16 €. du titre n°66 de 2001.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide l'annulation des factures et la réduction des titres désignés ci-dessus.

La dépense correspondante est inscrite au Budget Communal 2005 article 673.

PRIX DU REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le prix des repas du Restaurant Scolaire de la commune pour l'année 2005/2006.

Il propose, conformément à l'arrêté ministériel du 05/07/2005, de porter le prix du repas à 2.61 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide de porter le prix du repas au restaurant scolaire à 2.61 € pour l'année scolaire 2005/2006.

MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE - SUBVENTION

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Vu l'article R 523-2 du Code de la Mutualité

Vu la circulaire N° NOR INT B93 00063C de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, datée du 5 mars 1993 et relative à la prise en charge par les collectivités territoriales d'une partie des cotisations versées par les employés aux Mutuelles dont ils sont adhérents

Vu l'article 2 de l'arrêté du 19 septembre 1962

CONSIDERANT les termes de la circulaire précitée qui rappelle le principe de parité des agents des Collectivités Territoriales avec ceux de l'Etat ;

CONSIDERANT la convention intervenue entre le Ministre de l'Équipement, des Transports et du Tourisme et le Président Général de la Mutuelle générale de l'Équipement et des Transports,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : De verser à la Mutuelle Nationale Territoriale Section Var une subvention de 292.90 €. pour le premier semestre 2005, ce montant ne dépassant pas 25 % des cotisations effectivement versées par les membres participants et sans excéder le tiers des charges entraînées par le service des prestations qui leur sont allouées.

ARTICLE 2 : D'inscrire la dépense au budget communal 2005 article 6458.

ARTICLE 3 : De charger M. le Maire et M. le Receveur Municipal, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

VOTE DE SUBVENTIONS ASSOCIATIVES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu, comme chaque année d'accorder une subvention aux organismes ci-dessous :

	PROPOSEE	VOTEE
◆ Club de Volley-Ball	305 €	305 €
◆ Société de Chasse (Fête de la St Hubert 04/05)	610 €	610 €
◆ Club de Judo	620 €	620 €
◆ A.E.V.A.C.	305 €	305 €
◆ Une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes	4 500 €	4 500 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions désignées ci-dessus. La somme correspondante est inscrite au budget primitif de la commune article 65748.

CONTRAT D'ENTRETIEN ARROSAGE DU STADE

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer un contrat d'entretien annuel du dispositif d'arrosage automatique du stade de football.

Il fait part de la proposition de la Société C.A.A.J. du Beausset qui s'élève à un prix H.T. de 420 € pour 5 interventions annuelles.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION FOURRIERE AUTOMOBILE

Le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention fourrière automobile avec la S.A.R.L. ROC AUTOS dont le gérant est M. Daniel FREDIANI à Rocbaron. La présente convention a pour but de fixer les conditions d'enlèvement, de gardiennage, de rétrocession et éventuellement de destruction de véhicules abandonnés ou gênant la circulation sur les voies publiques de la commune de Sainte-Anastasie sur Issole.

La commune s'engage :

-à désigner et réserver aux entreprises contractantes toutes les opérations d'enlèvement sur la voie publique et de destruction des véhicules auxquelles elle entend faire procéder, dans les conditions prévues par les articles L 325-1 et suivants du Code de la Route, à moins que le propriétaire du véhicule n'ait demandé à le faire retirer de la fourrière par un réparateur de son choix, conformément à l'article L 325-6 ;

-à lui accorder le titre d'entreprise d'enlèvement et de destruction de véhicules agréée par l'administration municipale de Ste-Anastasie ;

-à désigner son chantier de démolition comme lieu de fourrière pour les véhicules visés à l'article L 325-7 alinéa du Code de la Route.

Il sera réclamé au propriétaire du véhicule les tarifs suivants :

Enlèvement

-voiture particulière :	91.50 €
-véhicule entre 3.5 t et 7.5 t :	122.00 €
-véhicule entre 7.5 t et 19 t :	213.40 €

Gardiennage tarif par jour

-voiture particulière :	4.60 €
-véhicule entre 3.5 t et 7.5 t :	9.20 €
-véhicule entre 7.5 t et 19 t :	9.20 €

Le prestataire de la fourrière percevra pour sa rémunération :

- 80 % des frais d'enlèvement T.T.C.
- 100 % des frais de gardiennage.

La commune s'acquittera des sommes dues sur la présentation de factures trimestrielles.

Les tarifs ci-dessus seront révisés par le Conseil Municipal.

La présente convention débutera à compter de la date de la signature de la convention pour une durée de trois ans.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

FONCTIONNEMENT

- Compte 6231 Annonces et insertions + 500 €
- Compte 022 Dépenses Imprévues - 500 €
- Compte 673 Titres annulés + 4 000 €
- Compte 615 Entretien et réparations - 1 000 €
- Compte 611 Sous-traitance générale - 3 000 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Le Maire propose au Conseil Municipal que la commune passe un protocole d'accord avec le Centre Musical du Val d'Issole place Jules Ferry à Garéoult. Ce protocole porte sur le projet «Ecole de musique en association de Communes» établi par l'Adiam 83, le Conseil Général et le Centre Musical. Le Conseil Général et l'Adiam 83 mettent en place le schéma départemental pour l'enseignement musical dans le Var depuis 5 ans.

L'entrée de l'école de musique dans le dispositif du schéma :

-assurera un enseignement de pratique musicales diverses de qualité ;

-créera des lieux de cours et de rencontre pour les amateurs ;

-tiendra compte des activités existantes, les réunir leur donnera plus de force pour l'avenir ;

Les conditions préalables à l'entrée de l'école de musique sont :

-de couvrir un bassin de population significatif ;

-d'avoir un financement des communes d'au m. 50 % du budget global ;

-de voter un projet d'établissement unique intercommunal.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

BUDGET COMMUNAL - DECISION

MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

FONCTIONNEMENT

- Compte 637 Autres impôts et taxes - 100 €
- Compte 6338 Autres impôts et taxes + 100 €
- Compte 6611 Intérêts des emprunts - 700 €
- Compte 661 Charges d'intérêts + 700 €
- Compte 022 Dépenses Imprévues - 32 200 €
- Compte 65748 Subventions aux associations + 32 000 €

- Compte 675 Valeurs comptables des immobilisations + 100 €
- Compte 676 Différence sur réalisations transférées en investis + 100 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - ANNULATION DE TITRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu afin d'interrompre le recouvrement, d'annuler le titre n°13 bordereau n°10 du budget eau et assainissement de l'année 2004, émis par erreur envers la Société SEERC.

Ce titre étant en fait une opération interne qui n'avait pas lieu d'être.

La dépense correspondante est inscrite au budget eau et assainissement article 673 « titres annulés ».

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.



Club des Cigales

Les activités du Club reprennent dès ce mois de Septembre aux jours et heures habituels selon le calendrier suivant :

1- au local des Cigales, rue Alphonse

Daudet

-Peinture sur soie et sur verre :

mardi 6 septembre à 14H30

-Travaux d'aiguilles : mercredi 7 septembre à 14H30

-Emaux sur cuivre : jeudi 8 septembre à 14H

-Marqueterie : jeudi 8 septembre à 14H

-Anglais : dates et horaires seront fixés lors de la réunion préparatoire qui se tiendra le jeudi 8 septembre à 18H au local

-Peinture sur toile : Reprise en octobre le vendredi 7 à 14H

2- à l'ancienne mairie, rue Notre-Dame

-Cours de Français à destination de nos concitoyens étrangers : lundi 3 octobre à 17H

-Informatique : Reprise la 2^{ème} quinzaine d'Octobre

3- à la salle polyvalente

-Jeux de société (rami, scrabble, tarot...) :

vendredi 2 septembre à 14H, puis les premiers et troisièmes vendredis de chaque mois.

4- Permanence et Bibliothèque pour tous au

local, rue A. Daudet | jeudi 2 septembre de 15H à 17H30

5- Sorties et voyages :

- les 10 et 11 octobre : Séjour viaduc de Millau et gorges de la Jonte. Prix par personne 132 €

comprenant le transport en car, la pension complète, les visites Versement de 50€ à la réservation. *Inscriptions avant le 5 Septembre dernier délai*

- le 14 février 2006 à 20H30 : le Cirque de Pékin au Zénith de Toulon. Prix par personne 47 €

comprenant les places en 1^{ère} série et le transport par car.

Pour ces sorties, tous renseignements utiles et inscriptions au 04 94 72 21 98

Pour de plus amples informations sur toutes les activités du Club, retrouvez-nous au FORUM des ASSOCIATIONS, le samedi 3 Septembre de 10 H à 18H

La Présidente

COURS de FRANÇAIS

Organisés par le Club des Cigales, des cours de français seront dispensés, comme les deux années précédentes.

Ils sont destinés à tous les étrangers qui le désirent, quel que soit leur niveau en français.

Basés avant tout sur le langage, la conversation, on aborde des sujets de la vie courante, qui peuvent être proposés par le professeur ou les participants.

Le prix demandé est de 5 € par personne et par mois, versé intégralement au club des Cigales.

Le premier cours est fixé au lundi 3 octobre, à 17 heures, à l'ancienne mairie, Rue Notre Dame.

Faites-leur découvrir les joies du

Rugby

Que votre enfant soit grand, petit, mince ou costaud, timoré ou expansif, il y a toujours au Rugby un poste qui lui conviendra. Ce sport exigeant au niveau de ses règles permet tout autant, de canaliser les ardeurs, que de faire émerger des énergies insoupçonnées. Le philosophe grenoblois Jacques Sansot disait dans un de ses livres : « le rugby est une fête ». Ce sport s'articule en effet autour d'une culture et d'un certain art de vivre. Jacques Sansot écrivait aussi qu'une entrée en mêlée ressemblait à une entrée dans la vie. Moi qui ai souvent eu le triste privilège d'occuper les fauteuils d'orchestre, je me suis vite aperçu que, dès la première mêlée, si on reculait, c'en était fini pour le reste du match. Comme dans la vie. Voilà pourquoi le Rugby est la fois formateur et révélateur. Créé il y a quatre ans et parrainé par l'entraîneur du RC TOULON, Thierry LOUVET, le Rugby-Club de Ste-Anastasie reprend dès Octobre son école de rugby.

Tous les enfants, garçons et filles, de 6 à 12 ans doivent s'inscrire dès maintenant, en m'appelant au : 04.94.72.29.65. Cordialement - Claude BUHOT

Tasie Gym Danse

Les vacances sont bientôt finies.

Les cours du matin reprendront le lundi 5 septembre à 9 H 30. Les cours du soir le jeudi 8 septembre à 19 H 30. Les cours « adolescents » le mercredi 7 septembre à 14 H. Nous recommandons à toutes et à tous de venir en avance le premier jour de chaque cour pour les réinscriptions, sans oublier vos certificats médicaux. A ceux et celles soucieux de leur forme et de leur santé, nous vous rappelons que nous serons présents au Forum des Associations le samedi 3 septembre à la salle polyvalente.

La Présidente Chantal 04.94.72.28.41

Chorale Chant et Amitié

La rentrée approche et les membres de la chorale vont bientôt chanter la joie des retrouvailles.

Les répétitions se feront, comme les années précédentes, le **lundi à 17 H 30**, la rentrée étant fixée au **12 septembre**. Nous serons heureux d'accueillir toutes les personnes qui voudraient se joindre à nous. Elles peuvent, soit téléphoner à notre chef de chœur : Madame Françoise TITEUX au 04.94.72.21.93 ou au Président : Monsieur Georges DETTWILLER au 04.94.72.25.63.

Chant et Amitié sera également présente à la journée des Associations qui se tiendra le samedi 3 septembre toute la journée.

A bientôt - Une choriste.

Société de Chasse INFORMATION

La Société de Chasse L'AMICAL de Ste-Anastasie informe ses Sociétaires que, vu les dégâts occasionnés aux cultures, elle annule la décision prise à l'Assemblée Générale et donne autorisation à la pré-ouverture en conformité aux règles de Sécurité, jour, heure et aux limites de cultures conformes à l'arrêté.

Fait à Ste-Anastasie le 06/08/2005 - Le Bureau



Club Danse Tasie

Une installation dans la durée :

Qui, à l'ouverture du « club danse Tasie », aurait misé sur la viabilité d'une telle activité au sein de notre petite commune du Centre Var ? Personne sûrement.

Pourtant, le club de danse va le 13 septembre prochain entamer avec bonheur, sa cinquième saison.

Un sérieux reconnu :

Au fil des ans, autour de la Présidente Mme Yolande Jacquot et de son époux, s'est formée une petite, mais solide équipe devenue, (pour la plupart des anciens et nouveaux membres du bureau), des amis.

Mais pour bien fonctionner, un club de danse a besoin avant tout d'élèves. Ces derniers, il faut bien l'avouer ont, dès le départ, répondu nombreux à cette belle occasion qui leur était donnée d'apprendre ou bien se perfectionner aux danses de salons et modernes.

Ils ont, au fil des ans, pu apprécier la rigueur d'un enseignement de qualité, prodigué par les deux professeurs, Jean-François et Geneviève qui, en vrais professionnels, ont maintenu pendant toutes ces années au sein du club un climat de franche camaraderie.

Une récompense méritée :

Bien leur en a pris et c'est sûrement pour cela qu'un sondage opéré lors cette dernière année, laisse apparaître qu'un fort pourcentage des membres du club compte bien se réinscrire pour la saison 2005/2006. (Certains même, désormais aguerris aux diverses danses de salons, souhaitent s'adonner, voire du moins essayer, aux danses en lignes. Geneviève et Jean-François sont, pour leur part, par les résultats de ce sondage, récompensés du travail fourni et prêts à recommencer une nouvelle saison qui s'annonce des plus prometteuses.

Un nouveau cours au programme :

Petite mais importante innovation, cette nouvelle saison 2005/2006, voit l'ouverture d'un nouveau cours particulièrement réservé aux juniors.

Est-ce l'effet de la médiatisation télévisuelle de la Star-Academy et autres émissions dédiées aux danses de salons qui opèrent ? Nul ne le sait. Mais il faut bien avouer qu'à ce jour une réelle demande existe dans cette catégorie « juniors ». C'est pour cette raison que dès la rentrée, tous les mercredis, un cours de 90 minutes est programmé à partir de 18 H 30.

Pour toutes les tranches d'âge :

Il faut bien se dire, qu'il n'est jamais trop tard pour apprendre à danser. Quel plaisir, lors d'un repas, d'une soirée ou fête de famille, de virevolter sur de belles musiques et aux bras d'un cavalier(lière) sous les regards admiratifs des autres convives.

Finies les soirées barbantées à rester assis autour d'une table. Finies les heures interminables à faire tapisserie ; chaque manifestation, chaque sortie, devient pour les danseurs (ou danseuses) un véritable et réel plaisir.

Au forum du 3 septembre 2005 :

Le Club Danse Tasie invite les futurs amateurs de danses (ainsi que les indécis) à le rejoindre. N'hésitez pas à contacter Yolande au 04.94.72.29.81 pour de plus amples renseignements ou, plus simplement, vous déplacer sur le stand qui sera ouvert lors du forum des associations, qui se tiendra le 3 septembre prochain, salle polyvalente. La Présidente vous attend nombreux(euses) et répondra avec plaisir, à toutes vos questions.

André,
élève de 3^{ème} année



Pour la 5^{ème} année

Club Danse Tasie

Vous propose à Sainte-Anastasia
Salle Polyvalente

Des Cours de Danse de Salon

Horaires :

- ♦ Mardi 18 H Danse de Salon 5^{ème} année
19 H Danse en ligne
20 H Danse de Salon 3^{ème} année
- ♦ Mercredi 18H30 Danse de Salon JUNIORS
Danse de Salon 1^{ère} année
20 H Danse de Salon 2^{ème} année
- ♦ Vendredi : 19 H 30 Répétitions
Adhésion annuelle (assurance) : 5 €

Reprise des cours : mardi 13 septembre 2005

Les personnes intéressées peuvent s'adresser à Yolande au 04.94.72.29.81.

FORUM des Associations samedi 3 septembre 2005
- Salle Polyvalente



Saloon Country Dance

Sainte-Anastasia-sur-Issol

Pour sa 3^{ème} saison le « saloon » va de nouveau ouvrir ses portes le lundi 12 septembre 2005 dans la salle

polyvalente.

Horaires : 19h45 - 21h15 (2^{ème} et 3^{ème} niveau)
21h15 - 22h30 (1^{er} niveau)

Toujours dans une super ambiance sympa et conviviale où l'on pourra danser au rythme d'une musique à laquelle on ne peut résister ! Notre professeur sera toujours Jérôme.

Nous vous rappelons que le 3 septembre sera la journée du forum des associations à Ste-Anastasia et nous serons présents pour vous accueillir et vous informer sur le déroulement des cours pour les débutants ainsi que sur le planning de notre association pour l'année à venir (soirées dansantes, bals, répétitions etc...)

Pour avoir plus d'informations, nous vous attendons au 06 89 91 90 08

A très bientôt.

La Présidente

CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT D'ENTRETIEN A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'effectif actuel des agents communaux ne permet pas de faire face en période scolaire à la charge de travail de la commune.

La création d'un emploi d'agent d'entretien à temps non complet à 90 % soit 31 H 30 par semaine (136 H 30 par mois) permettrait de résoudre ces difficultés au niveau du service scolaire et périscolaire.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal -approuve cette proposition ;

-autorise monsieur le Maire à recruter un agent d'entretien à temps non complet (de 90 %) à compter du 01 mai 2005.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6411 du budget primitif de chaque année.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°92/2001 du 16 novembre 2001.

CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT D'ENTRETIEN A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'effectif actuel des agents communaux ne permet pas de faire face en période scolaire à la charge de travail de la commune.

La création d'un emploi d'agent d'entretien à temps non complet à 90 % soit 31 H 30 par semaine (136 H 30 par mois) permettrait de résoudre ces difficultés au niveau du service scolaire et périscolaire.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal -approuve cette proposition ;

-autorise monsieur le Maire à recruter un agent d'entretien à temps non complet (de 90 %) à compter du 01 mai 2005.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6411 du budget primitif de chaque année.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°65/2004 du 27 août 2004.

COMPTE RENDU ANNUEL DE LA GESTION DE L'EAU - EXAMEN DU BILAN DU DELEGATAIRE (S.E.E.R.C.)

Le contrôle de la Commune sur le délégataire est indispensable. Des obligations de transparence sont prévues comme l'obligation de reddition des comptes. Le délégataire est obligé de produire à la commune un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations correspondant à l'exécution de la délégation (loi du 8 février 95).

En application de ce texte, le Maire présente le rapport d'activité, le compte-rendu financier des services de l'eau et de l'assainissement de la société fermière correspondant à l'exercice 2004.

MODIFICATION D'UNE REGIE DE RECETTE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération du 17 mai 2001 n° 44/2001 il avait été créé une régie de recette pour la perception des frais de chauffage à la salle polyvalente et la perception des frais de fourrière pour animaux errants.

Par délibération du 28/07/05 n° 05/42 le conseil municipal a décidé de signer une convention fourrière automobile avec M. FREDIANI DANIEL à Rocbaron.

Pour cette raison Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'ajouter à la régie de recette actuelle susnommée celle de l'encaissement des frais de fourrière automobile. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré accepte à l'unanimité cette proposition.

TOUR DE TABLE

■ Madame LAURENT évoque le cas de Monsieur Ahmed KACHAOU qui, actuellement hospitalisé, devrait revenir au village dans les prochaines semaines. Se posera alors le problème de son hébergement.

Le Maire indique une possibilité de logement dans une partie de l'ancien local vente de la coopérative vinicole. Des travaux sommaires pourraient être réalisés par l'équipe technique et l'ameublement fourni par le Secours Populaire. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le Conseil.

■ Ancienne Cave Coopérative : les travaux de coulage de la dalle plancher sont en voie d'achèvement. Ces travaux seront réceptionnés en septembre. Après quoi la commune poursuivra progressivement les travaux d'installation des services techniques communaux.

■ Détérioration de la voirie du chemin de Naple et de Candy par des engins de terrassement privés. Monsieur Lucien MANA signale de tels cas et demande quelle suite sera donnée à de telles affaires. Le Maire indique que ces cas (2) lui ont été signalés et qu'il a fait interrompre, immédiatement la circulation de ces engins chenilles.

Dans les cas cités, les détériorations ont été estimées superficielles et limitées. Quoi qu'il en soit, nous intervenons (police) fréquemment pour interdire ces pratiques généralement peu prévisibles.

■ Place Saint-Just : Madame Rose-Marie BRETON demande si la commune envisage une action concertée de rénovation des façades de la Place Saint-Just. Elle remarque que les travaux de réfection de cette place publique pourraient, s'ils étaient suivis par les riverains, contribuer à redonner à cet espace son cachet quelque peu émoussé par les ans.

Le Maire indique qu'il est difficile, hors un plan d'ensemble de rénovation de l'habitat ancien, de procéder et de financer même partiellement une telle opération. Il note cependant que les efforts de la commune tels que ceux entrepris sur cette place sont généralement suivis par les propriétaires d'initiatives de mise en valeur de leur propre immeuble. Espérons que cela se fera Place Saint-Just.

■ Chemin du Jas : Monsieur ALLAVENA signale une découpe transversale effectuée par une entreprise (EDF, France Télécom ?) chemin du Jas. Il indique que cette détérioration constitue un danger pour la circulation.

Monsieur CUENOT, Premier Adjoint, indique que la réfection (enrobé de ce chemin) est programmée pour 2006. Néanmoins le nécessaire sera fait sans tarder pour remédier au désordre constaté.

▪ Gué (Près de la station d'épuration)

Un propriétaire riverain ayant obstrué le gué permettant en ce lieu la traversée de l'Issole, la Commune, ainsi que celle de Besse, ont déposé une plainte devant le Tribunal de Grande Instance de Draguignan.

En référé la Commune a obtenu gain de cause et des dommages et intérêts. Le propriétaire ayant fait appel de ce jugement, nous poursuivons la procédure.

▪ Suite à donner d'une manière générale aux actes de délinquance commis sur la commune et notamment aux dégradations de matériel public.

Réponse du Maire

-Périodiquement de tels actes, plus ou moins graves, sont constatés. Systématiquement ils donnent lieu à un dépôt de plainte (à moins que les auteurs ne pourvoient eux-mêmes et immédiatement aux réparations).

-Par ailleurs (hormis dans le dernier cas) la commune se porte partie civile.

FORUM DES ASSOCIATIONS

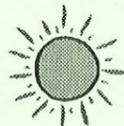
En ce début de saison associative, les associations sportives, culturelles ou de loisirs du village membres de la Commission Extra Municipale des Sports et Loisirs, tiendront leur « FORUM »

le Samedi 3 Septembre 2005

à la salle polyvalente de 10H00 à 18H.

Les présidents seront heureux de vous y accueillir pour vous présenter leurs activités. Elles sont proposées aux jeunes et aux moins jeunes.

Venez les découvrir ou les redécouvrir, vous apprécierez leur grande diversité.



Canicule

De toute évidence, l'année 2005 n'aura pas connu le problème de 2003.

La chaleur de l'été est restée supportable et la fraîcheur des nuits permettait le rafraîchissement des logements et des personnes.

Des précautions avaient été prises (bulletins de mai et juin) pour prévoir une aide, le cas échéant, aux personnes vulnérables. Il en sera fait de même chaque année.

Réjouissons-nous donc que notre bel été de Provence, tout en étant comme toujours long et chaud, ne se soit pas montré cruel par ses excès.

Marie LAURENT, Présidente du C.C.A.S.



Qualité de l'eau de boisson du réseau public

Analyses du 2 Août 2005

Eau conforme aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique concernant les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles, pour les paramètres recherchés. Absence de risques microbiens pour la santé.

Foire artisanale (nocturne)

C'était un coup d'essai et ce fut un coup de maître. Le 29 juillet, sur le parking des Ferrages, les visiteurs (et acheteurs) affluèrent, surtout à partir de 20 heures, profitant ainsi de la fraîcheur –relative il est vrai- de ce soir d'été.

Le succès de cette manifestation, située au cœur du village comme cela se produit de plus en plus fréquemment, selon le désir général, permet de prévoir son renouvellement l'an prochain et probablement au-delà.

Merci à l'organisateur, M. Raphaël CASTALDO, qui, aidé par la mairie, a pu mettre en place et réunir tous ces artisans de valeur et assurer une animation très agréable, colorée et exotique, grâce au club du village, «Tahiti Nui».



Ecole de musique

Un changement assez important intervient cette année dans l'organisation

de l'enseignement de la musique de notre village.

Jusqu'à présent, nous étions rattachés, pour la gestion de l'école (2 professeurs) au centre culturel de Carnoules. Le coût assez élevé demandé (en particulier en ce qui concerne les frais de déplacement des professeurs), ainsi que le manque de retombées culturelles et d'animation sur la commune, nous a amené, après maints contacts et discussions, à signer un protocole d'accord avec le Centre Musical du Val d'Issole, dont le siège social est à Garéoult.

Les principaux avantages de cette décision sont les suivants :

- les cours seront toujours donnés au village (ancienne mairie) ;
- les deux professeurs actuellement en place peuvent le demeurer s'ils le désirent ;
- les enfants (et adultes) peuvent, si la demande existe, bénéficier de l'enseignement d'autres disciplines (violin, chant...);
- le centre musical du Val d'Issole propose, tout au long de l'année, des animations (concerts) gratuits ou à prix très modérés ;
- enfin la participation financière demandée à la commune, qui n'est pas encore entièrement fixée, semble raisonnable et très justifiée.

Le Centre Musical du Val d'Issole sera présent au forum des associations le 3 septembre prochain.

Ecoulement d'eaux usées dans le canal d'arrosage

A l'occasion d'une visite technique du canal d'arrosage Rue Notre Dame, il a été relevé que plusieurs habitations construites sur cet ouvrage y écoulaient des eaux usées.

Ces situations étant, semble-t-il, quelquefois anciennes, il est demandé à ces abonnés de la S.E.E.R.C. d'y remédier sans délai avant que des procédures administratives ne soient envisagées.

D'autres contrôles seront prochainement effectués.

Travaux réalisés sur le territoire communal durant le mois écoulé

- Fabrication et mise en place de 2 portillons école maternelle et primaire donnant sur le nouveau parking des Horts.



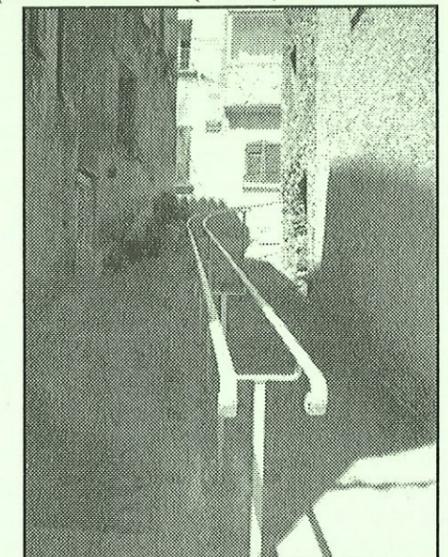
- Installation de climatiseurs dans une classe de l'école maternelle.
- Travaux de peinture d'une classe école maternelle et du couloir.



- Tonte des bords des chemins communaux.
- Aménagement d'un local habitable à l'ancienne coopérative.



- Travaux de remise en état du système d'arrosage du stade de football.
- Préparation des festivités communales et mise en place du matériel (St Just, marché nocturne).



Une rampe attendue.. mise en place Rue de la Calade

L'A.D.N. contre les crottes de chiens

A Sainte-Anastasia on prend le problème des crottes de chiens au sérieux ! La municipalité va instaurer un fichier ADN des chiens. Le principe ? Chaque propriétaire devra donner un peu de la salive de son compagnon à quatre pattes afin que son ADN soit enregistré. Régulièrement, une brigade scientifique analysera les crottes de chiens dans la rue. Si des traces d'ADN correspondent à celles d'un chien inscrit, son propriétaire recevra une amende de 180 à 600 € ! Ca ne rigole pas !

La vie associative

L'Association Bouliste Communiqué

Samedi 3 septembre : P mêlée des mêlées
clôture fin de saison 125 €
tirage 15 H



Les Randonneurs de Sainte-Anastasia

L'Assemblée Générale de l'association se tiendra le vendredi 9 septembre à 18 H à la salle polyvalente.

Se munir de son certificat médical.
Le Bureau se réunira quant à lui à 17 H 30.

La Présidente



Il ne faut vraiment plus se gêner

Photo prise le jour de l'Assomption (document non trafiqué).

De la difficulté à vivre ensemble

Aux abords de l'église, rue Notre Dame, le climat n'est plus au beau fixe. Deux problèmes majeurs viennent en effet fréquemment perturber la quiétude des riverains : les conteneurs poubelles et le stationnement automobile.

Traditionnellement ce coin du village était calme, ses habitants y résidaient depuis toujours dans d'anciennes demeures familiales. Or, depuis quelques années, certaines maisons ont été vendues, restaurées, divisées en petits logements et louées à une population généralement plus jeune. Certaines de ces vieilles bâtisses accueillent aujourd'hui 3 à 4 couples quelquefois avec enfants ; bientôt une autre bâtisse va accueillir 6 nouveaux appartements. Ceci entraîne évidemment beaucoup de voitures supplémentaires.

A cet effet, la commune a créé puis étendu plusieurs parkings publics qui, tôt ou tard, devront accueillir tous les véhicules qui, selon la loi, n'ont pas à stationner sur les voies de circulation et les trottoirs du village.

Autre problème, les « poubelles ». Les causes sont similaires mais aggravées du fait que chacun veut une poubelle à côté de chez lui, mais pas « trop près ».

Enfin, tout cela engendre inévitablement des nuisances liées aux modes différents de vie et -disons-le- quelquefois tout simplement de génération.

Les solutions ?

-Pour les voitures : il n'y en a qu'une, c'est que tous ceux qui n'ont pas de garage personnel garent leur voiture aux Ferrages ou au Horts.

-Pour les poubelles : -soit nous pouvons poursuivre le système actuel et les crises perdureront au gré des divagations nocturnes des poubelles à roulettes.

-soit étendre partout où cela est possible le type de ramassage déjà ancien adopté

Rue Notre Dame, c'est à dire celui des poubelles individuelles déposées par les propriétaires juste avant le passage de la benne de collecte (**soit les lundi, mercredi, vendredi et samedi) le matin entre 9H30 et 10H**, étant entendu que, pour ceux qui le souhaitent, des containers collectifs restent à leur disposition (mais un peu plus loin).

Cela marche ailleurs (à Forcalqueiret par exemple).

Enfin il nous faut demander encore aux riverains de faire preuve de sagesse :

-en respectant la quiétude et les habitudes anciennes du voisinage ;

-en acceptant pour tous les mêmes règles de vie en commun, y compris celles permettant de prendre

l'apéritif et quelques brochettes le soir sur une place publique, sous réserve bien entendu que cela ne se termine pas en bamboula !

Mission Locale Ouest Haut Var

A quoi sert une Mission Locale

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous venez de terminer vos études et vous êtes à la recherche d'une formation, d'un emploi ou vous souhaitez obtenir des conseils pour faciliter votre entrée dans la vie professionnelle, alors n'hésitez pas à contacter la Mission Locale de Brignoles. Un conseiller pourra vous proposer des solutions adaptées à votre situation. En ce qui concerne la formation, que vous ayez acquis ou non un diplôme, la Mission Locale peut vous proposer différentes formations en fonction de votre projet d'avenir. Effectivement, dans certains secteurs d'activité, la formation est un outil indispensable pour entrer ou se maintenir dans l'emploi. Comment acquérir un diplôme, travailler son orientation professionnelle ou changer de métier, comment se qualifier davantage dans une branche d'activité, valider une expérience professionnelle par un diplôme...

Autant de questions que vous vous posez et auxquelles la Mission Locale pourra vous répondre. Parlez-en à votre conseiller, il est là pour vous aider. Les programmes de formations débutent pour la plupart entre septembre et octobre 2005. Nous vous invitons à prendre rendez-vous dès maintenant avec un conseiller.

Accueil au public

L'accueil par un conseiller de la Mission Locale s'effectue uniquement sur rendez-vous en téléphonant au : 04.94.59.03.40

Informations utiles

Pour les jeunes se rendant à la Mission Locale pour la première fois, se munir de votre carte d'identité, carte ANPE, attestation carte vitale, justificatif de domicile et CV ou brouillon de CV.

Pour tous renseignements :

MISSION LOCALE OUEST HAUT VAR

Antenne de Brignoles - Bd Joseph Monnier (à côté de l'Hôpital) - 83170 BRIGNOLES
Tél. 04.94.59.03.40 - Fax 04.94.59.28.74

Horaires d'ouverture :

Lundi.....Matin Fermé au public
de 13 H 30 à 17 H 30
Mardi.....de 9 H à 13 H
et de 13 H 30 à 17 H 30
Mercredi.....de 9 H à 13 H
et de 13 H 30 à 17 H 30
Jeudi.....de 9 H à 13 H
et de 13 H 30 à 17 H 30
Vendredi.....de 9 H à 13 H
et de 13 H 30 à 15 H 30

Association du Train Touristique du Centre Var

Nous avons le plaisir de vous informer que le train touristique de l'ATTCV circulera de façon régulière du 13 août au 31 octobre 2005.

- Les mercredi, samedi, dimanche en août.
- Les mercredi et dimanche en septembre.
- Le dimanche en octobre.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'Association au 06.07.98.03.09..

Urbanisme et tourisme

Depuis quelques années, en partenariat avec l'école d'architecture de Lumigny à Marseille, le syndicat touristique de la Provence Verte a lancé sur son territoire une étude et un inventaire de ses richesses. C'est au tour de notre commune d'accueillir du 4 au 30 septembre, deux jeunes étudiants de cette école. Leur mission sera d'établir un inventaire le plus complet possible du patrimoine architectural, historique et géologique de notre village. Pendant 4 semaines, ils sillonneront les rues et la campagne, effectueront des relevés, photographieront les principaux sites et monuments, aussi humbles soient-ils.

Nous vous demandons de leur faire le meilleur accueil possible, de les aider et de les guider dans leurs démarches. Une présentation publique de ce travail -le jeudi 29 ou le vendredi 30 septembre (la date sera précisée avec certitude dans le prochain bulletin)- clôturera ce séjour.

Merci d'avance encore de l'accueil que vous voudrez bien réserver à ces deux jeunes étudiants.

Centre aéré

Une session trop courte

Le centre aéré proposé par la municipalité connaît un grand succès. A tel point que les enfants en demandent encore. Hélas, il est trop tard pour cette année. Cependant, le maire Jean-Pierre Morin et son conseil municipal envisagent en 2006 une session de deux mois.



Un bilan positif a été dressé. Au niveau de la fréquentation une moyenne de 50 enfants a été enregistrée par jour. C'est un résultat important qui démontre de la nécessité de cette activité.

Le centre animé par « l'Institut Varois de Formation et Animation », une antenne de l'ODEL du Var, est dirigé par Solange APARICIO. Il répond aux besoins des enfants. Il leur propose de nombreuses activités et jeux divers.

Pour marquer la fermeture du centre, les jeunes ont offert un spectacle au travers d'un voyage dans le monde, depuis l'aéroport fictif de Ste-Anastasia en direction de toutes les nations et capitales. Tout cela, avec des costumes, chansons et histoires de leur création. Vivement l'an prochain !

Vincent TIVOLI - Var Matin